



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Baccalauréat général et technologique

## **Éducation physique et sportive (EPS) – tronc commun (tous candidats)**

Ce document rassemble sous forme consolidée les dispositions en vigueur à compter de la session 2024 concernant l'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) aux baccalauréats général et technologique. Il est accessible sur le site éducol, dans la [page dédiée aux programmes et ressources en EPS pour le LEGT](#).

### **Textes de référence :**

- Circulaire n° 2019-129 du 26 septembre 2019 (NOR : MENE1925744C) portant sur l'évaluation de l'éducation physique et sportive - Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation publiée au BOEN n° 36 du 3 octobre 2019 – À compter de la session 2021
- Circulaire modificative du 25 mars 2022 (NOR : MENE2212381C) relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive, organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation.

*Cette circulaire modifie uniquement les champs d'apprentissage 1, 3 et 4 de l'annexe 1*

- Circulaire modificative du 17 novembre 2023 (NOR : MENE2317755C) relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive – Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation

### **Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation**

La présente circulaire précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) aux baccalauréats général et technologique définies par l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié par l'arrêté du 28 juin 2019 et applicables à compter de la session 2021 de l'examen. Elle concerne l'évaluation de l'enseignement commun obligatoire d'éducation

physique et sportive. Elle remplace à compter de la session 2021 la circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015 modifiée par la circulaire n° 2017-073 du 19 avril 2017.

## Les différents types de contrôles

En fonction de la situation scolaire de chaque candidat durant l'année de préparation aux baccalauréats général et technologique, l'évaluation certificative d'éducation physique et sportive s'effectue en contrôle en cours de formation, selon un contrôle adapté ou en examen ponctuel terminal.

**Le contrôle en cours de formation** vient ponctuer, au cours de l'année d'examen, chaque période de formation. Les dates de ces contrôles durant l'année de terminale sont définies et précisées par les établissements scolaires. Ce contrôle ne peut être confondu avec une évaluation formative qui renseigne l'élève sur l'évolution de ses apprentissages ni avec une évaluation continue qui se déroule tout au long du processus d'enseignement.

**Le contrôle adapté** destiné aux candidats reconnus en situation de handicap ou présentant une inaptitude partielle, peut être effectué soit en contrôle en cours de formation selon des modalités proposées par l'établissement et arrêtées par le recteur, soit en examen ponctuel terminal selon des modalités définies par le recteur d'académie. Les services de santé scolaire et la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont sollicités pour établir et valider les modalités de ce contrôle.

**L'examen ponctuel terminal** s'appuie, pour l'enseignement commun, sur deux activités, pour lesquelles l'évaluation s'effectue en général au cours d'une seule journée pour un même candidat. La date est fixée au cours de l'année scolaire de l'examen par les recteurs. Plusieurs centres d'examen peuvent être organisés dans une académie ; ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur.

## Contrôle en cours de formation

### Dispositions générales

**La liste nationale** : la liste nationale des activités retenues pour le baccalauréat est fixée dans le programme d'enseignement commun d'EPS.

**La liste académique** : les activités retenues doivent relever de particularités culturelles et géographiques de l'académie et/ou de sa politique académique. La liste académique ne peut excéder cinq activités. Une activité de la liste des académies de rattachement de centres d'examen ouverts à l'étranger pourra être adaptée aux particularités culturelles et géographiques des pays étrangers.

**L'activité établissement** : l'épreuve activité doit relever de particularités de l'établissement. Il ne peut pas y avoir plus d'une activité établissement par lycée pour l'enseignement commun.

**Le référentiel national d'évaluation**, publié en annexe 1 pour le CCF et en annexe 2 pour l'examen ponctuel terminal, est établi pour chacun des champs d'apprentissage fixés par les programmes de la classe de terminale.

Chaque fiche rappelle la liste des activités associées à ce champ d'apprentissage et mentionne les modalités générales des épreuves : principes d'évaluation des épreuves, barème, notation et choix offert aux élèves.

À partir de ces fiches, l'équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation. Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle.

**La déclinaison du référentiel d'évaluation pour les activités académiques** est élaborée sous la responsabilité de l'inspection pédagogique régionale d'EPS. Ces déclinaisons sont transmises à la commission nationale d'évaluation de l'EPS.

**L'ensemble certificatif** désigne les trois épreuves choisies par l'élève pour faire l'objet d'une évaluation en CCF enterrinale. Les trois épreuves reposent sur trois activités distinctes relevant de trois champs d'apprentissage différents. Deux d'entre elles au moins s'appuient sur des activités issues de la liste nationale des activités, la troisième peut s'appuyer sur une activité issue de la liste académique ou de l'activité établissement validée par la commission académique.

**La co-évaluation** est réalisée par deux enseignants d'EPS de l'établissement, dont l'un des deux est l'enseignant du groupe classe faisant l'objet de l'évaluation. Dans le cas où il serait nécessaire de faire appel à un enseignant d'EPS d'un autre établissement, ce dernier est désigné par l'inspection pédagogique régionale.

Les co-évaluateurs assurent conjointement l'évaluation et la notation des élèves.

La mise en œuvre de la co-évaluation doit s'inscrire autant que possible dans l'organisation habituelle de l'établissement sans que cela ne pénalise le temps d'enseignement.

**Le projet annuel de protocole d'évaluation** définit pour chacun des types d'enseignement dispensés dans l'établissement :

- les ensembles certificatifs d'épreuves retenus pour l'enseignement commun et la déclinaison du référentiel national pour chacune de ces activités ;
- les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et des épreuves d'évaluation différée pour l'enseignement commun (calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs) ;
- les aménagements du contrôle adapté ;
- les informations simples et explicites portées à la connaissance des candidats et des familles ;
- si possible, les outils de recueil de données.

Ce protocole est une composante obligatoire du projet pédagogique d'EPS. Il est transmis, sous couvert du chef d'établissement, à la commission académique pour un contrôle de conformité nécessaire avant validation par le recteur d'académie.

**La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes**, présidée par le recteur d'académie ou son représentant :

- arrête la liste académique des épreuves de l'enseignement commun et le cas échéant des épreuves adaptées ; une déclinaison du référentiel national est élaborée pour chacune de ces activités ;
- valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés, notamment les déclinaisons du référentiel par activité, en vérifiant que ces éléments respectent bien le cadre national ;
- étudie les propositions des établissements afin d'élaborer progressivement une banque d'épreuves pour aider les établissements dans la déclinaison des référentiels nationaux ;
- harmonise les notes des épreuves du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun ;
- établit un compte rendu des sessions qu'elle transmet à la commission nationale dès la fin de l'année scolaire. Ce document recense les activités choisies pour les épreuves dans l'académie, la répartition et la moyenne des notes des candidates et des candidats selon les activités, les types d'obstacles liés à la conception des épreuves, les évolutions souhaitées, le cas échéant la banque d'épreuves en cours de construction, et tout renseignement demandé par la commission nationale ;
- publie les statistiques sur les moyennes académiques, leurs analyses et les préconisations qui en découlent.

Ces différentes tâches peuvent conduire à la constitution de sous-commissions académiques, présidées par un membre des corps d'inspection ou un enseignant d'EPS membre de la commission académique. Les sous-commissions instruisent les dossiers et préparent les décisions de la commission académique, seule habilitée à harmoniser les notes.

Le renouvellement des membres de la commission académique se fait par fraction ou totalité tous les trois ans.

Pour les candidats scolarisés à l'étranger, la présidence et la composition de cette commission peuvent faire l'objet de décisions particulières d'aménagement prises par les autorités de tutelle.

**La commission nationale d'évaluation de l'EPS**, dans le cadre de ses missions fixées par l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié, assure une régulation des modalités de l'évaluation au baccalauréat pour tous les types d'enseignements. Elle a également pour missions :

- d'élaborer le cahier des charges des outils informatiques de recueil des données ;

- d'étudier les remontées académiques afin de constituer une banque nationale d'épreuves en appui des académies ;
- de publier les données statistiques significatives de la session d'examen ;
- de proposer les adaptations ou modifications éventuelles des référentiels nationaux : principes d'évaluation, barème, notation, et choix ouverts aux élèves.

La commission nationale comprend des représentants de l'administration, des corps d'inspection et des experts disciplinaires. Le renouvellement des membres de cette commission se fait par fraction ou totalité tous les trois ans.

## Évaluation de l'enseignement commun

Le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités, qui constituent l'ensemble certificatif choisi par le candidat, afin de valider le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée fixés par le programme d'EPS du lycée. La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves.

Pour constituer des ensembles certificatifs de trois épreuves à proposer aux candidats, l'établissement doit tenir compte de plusieurs impératifs :

- les trois épreuves doivent reposer sur trois activités relevant de champs d'apprentissage différents ;
- deux activités au moins sont choisies dans la liste nationale d'activités fixée par le programme. La troisième activité peut être choisie parmi la liste académique ou relever de l'activité établissement.

Pour chaque ensemble certificatif, la totalité de l'enseignement est assurée par le même enseignant. Les ensembles certificatifs proposés aux candidats doivent tenir compte de leurs besoins, de leurs acquis et de leur cursus en fonction de l'offre de formation du lycée.

### Cas particulier

Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités retenues dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux activités au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique.

En cas d'impossibilité majeure attestée par les corps d'inspection, de réaliser au moins deux des activités retenues dans l'ensemble certificatif, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves en examen ponctuel terminal selon les mêmes modalités que celles fixées par l'article 14 de l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié.

## La notation et son harmonisation

Dans chaque champ d'apprentissage, le référentiel précise les degrés d'acquisition des trois attendus de fin de lycée (AFL) des programmes, dénommés AFL1, AFL2 et AFL3.

Pour chaque activité, le degré d'acquisition de l'AFL est évalué le jour de l'épreuve. Les degrés d'acquisition des AFL2 et AFL3 font l'objet d'une évaluation au fil de la séquence d'enseignement qui est finalisée le jour de l'épreuve.

Pour chacune des trois épreuves, une note de 0 à 20 points est proposée par le jury certificatif.

La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Cette note est arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique.

En fin d'année scolaire, à une date définie par le recteur, les propositions de notes pour les élèves d'un même établissement sont transmises à la commission académique selon des modalités fixées par l'échelon académique.

## Le contrôle adapté

Il s'adresse aux publics qui présentent des besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle (de manière permanente ou temporaire).

### Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la [circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994](#) donnent lieu à une dispense d'épreuve.

Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, plusieurs cas peuvent se présenter :

- le candidat peut être évalué sur un ensemble certificatif de trois épreuves, relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une au moins est adaptée ;
- le candidat peut être évalué sur un ensemble certificatif de deux épreuves adaptées relevant, autant que possible, de deux champs d'apprentissages différents ;
- pour des cas très particuliers, on pourra proposer une seule épreuve adaptée.

Les adaptations sont proposées après concertation au sein de l'établissement des professeurs d'EPS et des services de santé scolaire, en tenant compte des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ou des projets d'accueil individualisé (PAI) encadrant la scolarité du candidat. Les propositions d'adaptation sont soumises à l'approbation du recteur.

Les épreuves adaptées sont, de préférence, issues des listes d'activités nationale, académique ou d'établissement. En cas d'impossibilité de pratique de ces activités par l'élève, l'établissement peut adresser à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes la proposition d'une nouvelle activité respectueuse des exigences de l'examen.

Si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement, une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal (telle que définie par le recteur de l'académie) peut être proposée.

### Les inaptitudes temporaires en cours d'année

Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude momentanée, partielle ou totale peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour :

- soit renvoyer le candidat à l'épreuve d'évaluation différée ;
- soit permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la troisième épreuve physique de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur la moyenne des deux notes ;
- soit permettre une certification sur une seule épreuve, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter deux autres épreuves physiques de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur une seule note ;
- soit ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive ».

### Les épreuves d'évaluation différée

Des épreuves d'évaluation différée doivent être prévues par l'établissement. Les candidats qui en bénéficient doivent attester de blessures ou de problèmes de santé temporaires, authentifiés par l'autorité médicale scolaire. Peuvent également en bénéficier les candidats assidus qui, en cas de force majeure, ne peuvent être présents à la date fixée pour les épreuves du CCF, sous réserve de l'obtention de l'accord du chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques.

Toute absence non justifiée à la date de l'une des épreuves entraîne l'attribution de la note 0 (zéro) pour l'épreuve correspondante.

### L'examen ponctuel terminal

Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel choisissent deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissages différents. Ces épreuves sont choisies parmi les activités proposées en annexe 2 de la présente circulaire, et éventuellement parmi une des activités académiques fixées par le recteur d'académie pour l'examen ponctuel. Les épreuves liées à

ces activités visent à évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée. Les candidats sont évalués à partir d'un référentiel propre à l'examen ponctuel terminal, mentionné en annexe 2.

À son inscription, le candidat est réputé apte aux deux épreuves auxquelles il s'inscrit. Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note obtenue par chacun des candidats résulte de la moyenne de ces deux notes ; elle est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.

En cas de survenance d'une inaptitude au cours des épreuves, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour :

- soit permettre une certification sur une seule épreuve ;
- soit ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive ».

## Les sportifs de haut niveau

Sont ci-après désignés sous l'appellation « sportifs de haut niveau » tous les bénéficiaires précisés au I de l'instruction interministérielle DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 :

- les sportifs inscrits sur les listes ministérielles dans les catégories élite, senior, relève et reconversion ;
- les sportifs inscrits sur les listes des sportifs espoirs et des collectifs nationaux ;
- les sportifs non listés mais appartenant à des structures du projet fédéral de performance validé par le ministère chargé des sports pour chaque fédération ;
- les sportifs des centres de formation des clubs professionnels ainsi que les sportifs disposant d'un contrat de travail ;
- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent pouvoir justifier de leur statut au moment de l'inscription au baccalauréat, sur la base de la liste publiée en janvier de la même année civile. Aucune modification de statut ne peut être acceptée après la fin de la période d'inscription l'année scolaire de la certification.

## Contrôle adapté

En application de l'article 12 de l'arrêté du 21 décembre 2011 cité en introduction de la présente circulaire, les sportifs de haut niveau inscrits en établissement public ou privé sous contrat et présentant le baccalauréat sous le statut de candidat scolaire peuvent bénéficier, sur proposition du groupe de pilotage défini par la circulaire n° 2014-071 du 30 avril 2014 et sous réserve de validation par le recteur, des modalités adaptées suivantes :



- le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée ;
- les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cycle terminal.

## Examen ponctuel terminal

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 21 décembre 2011 cité en introduction de la présente circulaire, les sportifs de haut niveau se trouvant dans l'une des situations suivantes passent un examen ponctuel terminal :

- inscription au baccalauréat sous le statut de candidat individuel ;
- inscription au baccalauréat sous le statut de candidat scolaire et suivi d'une scolarité réglementée complète auprès du Centre national d'enseignement à distance (Cned).

À leur demande, les sportifs de haut niveau scolarisés en établissement public ou privé sous contrat peuvent également être évalués au baccalauréat par un examen ponctuel terminal, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Les sportifs de haut niveau qui présentent l'examen ponctuel terminal peuvent bénéficier, sur proposition du groupe de pilotage défini par la circulaire n° 2014-071 du 30 avril 2014 et sous réserve de validation par le recteur, des modalités adaptées suivantes :

- le candidat est évalué sur deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée.

### Annexe 1

Référentiel national [pour le contrôle en cours de formation](#) (CCF)

### Annexe 2

Référentiel national [pour l'examen ponctuel terminal](#)

## ANNEXE 1 – Référentiel national pour le contrôle en cours de formation (CCF)

### Baccalauréat général et technologique, enseignement commun d'éducation physique et sportive (EPS)

#### CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

Courses, sauts, lancers, natation, ...

#### Principes d'évaluation

- L'AFL1 s'évalue le jour du CCF en croisant la performance réalisée et l'efficacité technique, par une épreuve de référence respectant le référentiel national du champ d'apprentissage.
- L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux.
- Pour l'AFL2, l'évaluation peut s'appuyer sur un carnet d'entraînement ou un outil de recueil de données.
- Pour l'AFL3, l'élève est évalué sur au moins un rôle choisi parmi deux proposés par l'équipe.
- L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation ; elle définit les barèmes de performance de part et d'autre de la référence nationale dans les différentes spécialités retenues.

#### Barème et notation

- L'AFL1 est noté sur 12 points.
- Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points. La répartition des 8 points est au choix des élèves avec trois possibilités de répartition : AFL2 = 4 pts / AFL3 = 4 pts ; AFL2 = 6 pts / AFL3 = 2 pts ; AFL2 = 2 pts / AFL3 = 6 pts.

#### Choix possibles pour les élèves

- AFL1 : le mode de nage, la répartition d'un nombre d'essais de l'épreuve, le type de départ, d'élan, de virage...
- AFL2 et AFL3 : le poids relatif dans l'évaluation.
- AFL3 : un rôle évalué parmi deux proposés par l'équipe EPS, les partenaires (d'entraînement et/ou d'épreuve).

**Repères d'évaluation de l'AFL1** « S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision ».

## Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

**L'épreuve** : Elle vise la recherche d'une performance maximale mesurée et/ou chronométrée ; elle peut combiner **plusieurs** activités (Ex. : combiné athlétique, biathlon, cross-training, multi-nages...) ; elle peut être collective ; elle doit permettre à tous les élèves de travailler et de récupérer de manière cohérente avec la filière énergétique prioritairement sollicitée.



**Élément 1** : Se compose des meilleures performances. Un seuil de performance médian (3/6 points) est fixé nationalement et présenté dans l'annexe 1. Le reste du barème est à construire par les établissements.

**Élément 2** : Son évaluation doit nécessairement prendre la forme d'un indice technique constitué d'indicateurs chiffrés. Ceux-ci sont à construire en équipe d'établissement en déterminant les éléments les plus à même de révéler la capacité des élèves à créer, conserver/ transmettre de la vitesse en coordonnant les actions propulsives (Ex : écart entre les temps cumulés et le temps au relais, écart entre le temps au plat et sur les haies, pourcentage de VMA, nombre de coups de bras, ...).

**La note de l'AFL1** est établie par l'addition des points du niveau de performance et de ceux de l'indice technique.

**Coordination des Actions Propulsives (CAP)** : trajets moteurs, surfaces motrices, appuis, continuité, synchronisation des différentes actions corporelles propulsives ;

**Vitesse utile** : vitesse individuelle maîtrisée du déplacement qui ne dégrade pas les autres facteurs de l'efficacité (respiration, équilibration, coordination des actions propulsives, contrôles corporels, ressources physiques etc.), permettant de favoriser leur efficacité.

Éléments à évaluer		Repères d'évaluation												
		Degré 1			Degré 2			Degré 3			Degré 4			
La performance maximale  /6	Filles 	Barème Établissement			Barème Établissement			Seuil	Barème Établissement			Barème Établissement		
	Garçons 	Barème Établissement			Barème Établissement			Seuil	Barème Établissement			Barème Établissement		
AFL1 sur 12														
L'efficacité technique  (Traduite par des indicateurs chiffrés)  /6	Le manque de vitesse nuit à la coordination des actions propulsives  L'élève crée peu de vitesse et la conserve mal /transmet peu ou pas ; Les actions propulsives sont juxtaposées, non coordonnées et ralentissent.			La vitesse nuit à la continuité des actions propulsives  L'élève crée de la vitesse mais la conserve/transmet peu ; Les actions propulsives sont étriquées et incomplètes.			La vitesse utile contrôlée, sert la coordination des actions propulsives  L'élève crée sa vitesse utile et la conserve/transmet ; Les actions propulsives sont coordonnées et continues.			La vitesse maximale utile sert la continuité des actions propulsives  L'élève crée, conserve/transmet sa vitesse maximale utile ; Les actions propulsives sont coordonnées, complètes et orientées.				
	0		1,25	1,5		2,75	3		4,25	4,5		6		

**Repères d'évaluation de l'AFL2 :** S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance.

À l'aide d'un carnet d'entraînement ou d'un recueil de données.

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p><b>Entraînement inadapté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Performances stables sur 1/4 des tentatives ;</li> <li>Choix, analyses et régulations inexistantes ;</li> <li>Préparation et récupération aléatoires ;</li> <li>Élève isolé.</li> </ul>	<p><b>Entraînement partiellement adapté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Performances stables sur 1/3 des tentatives ;</li> <li>Choix, analyses et régulations à l'aide de repères externes simples.</li> <li>Préparation et récupération stéréotypées ;</li> <li>Élève suiveur.</li> </ul>	<p><b>Entraînement adapté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Performances stables sur 2/3 des tentatives ;</li> <li>Choix, analyses et régulations en adéquation avec ses ressources ;</li> <li>Préparation et récupération adaptées à l'effort ;</li> <li>Élève acteur.</li> </ul>	<p><b>Entraînement optimisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Performances stables sur 3/4 des tentatives ;</li> <li>Choix, analyses et régulations ciblées pour soi et pour les autres ;</li> <li>Préparation et récupération adaptées à l'effort et à soi ;</li> <li>Élève moteur/leader (partenaire d'entraînement).</li> </ul>

**Repères d'évaluation de l'AFL3 :** Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire

L'élève est évalué dans au moins un rôle qu'il a choisi parmi au minimum deux propositions faites par l'équipe EPS.

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p><b>Engagement subi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaît partiellement le règlement et l'applique mal ;</li> <li>Les informations sont prélevées et transmises de façon aléatoire.</li> </ul>	<p><b>Engagement aléatoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaît le règlement et l'applique mais ne le fait pas respecter ;</li> <li>Les informations sont prélevées mais partiellement transmises.</li> </ul>	<p><b>Engagement fonctionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaît le règlement, l'applique et le fait respecter dans son rôle ;</li> <li>Les informations sont prélevées et transmises.</li> </ul>	<p><b>Engagement solidaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaît le règlement, l'applique, le fait respecter et aide les autres à jouer leurs rôles ;</li> <li>Aide les autres à prélever et transmettre des informations ciblées.</li> </ul>

## Les seuils de performance fixés au niveau national

Pour les épreuves/APSA non disponibles dans cette annexe (biathlon, cross-training, combiné athlétique...), la construction des éléments de notation demeure sous la responsabilité des équipes d'établissements et des commissions académiques en cohérence avec :

- Les seuils de performance présentés dans le tableau ci-dessous ;
- Les niveaux de pratique UNSS ;
- Le registre d'effort sollicité au regard du milieu (nature du terrain, dénivelé, ...) ;
- La nature de l'épreuve (combinée, enchaînée ou unique) ;
- Le parcours de formation.

Seuil de performance <b>national</b> médian : Passage du degré 2 au degré 3			Garçons	Vitesse	Filles	Vitesse
Familles	Exemples d'épreuves		Perf		Perf	
1/2 fond	500m		1'52	16,07	2'20	12,86
	750m		2'55	15,43	3'40	12,27
	800m		3'08	15,32	3'56	12,20
	1000m		4'00	15,00	4'59	12,04
	1200m		4'55	14,64	6'04	11,87
	1500m		6'25	14,03	7'50	11,49
	1'30		425m	17,00	325m	13,00
	3'		770m	15,40	630m	12,60
	4'30		1100m	14,67	915m	12,20
Haies longues/basses	200m haies	Garçons : 76cm et filles 65cm	35''4		42''5	
Haies courtes/hautes	50m haies	Garçons : 84 cm et filles 76cm	9''8		11''1	
Sprint long	200m		29''2		35''	
Sprint court	50m		7''4		8''5	
Relais court	4x50m		29''2		34''7	
Lancers	Disque	Garçons 1,5kg et filles 1kg	18,5m		12,5m	
	Javelot	Garçons 700g et filles 500g	20,45		13m	
	Poids	Garçons 5kg et filles 3kg	7,1m		6m	
Sauts	Hauteur		1,39m		1,14m	
	Perche		2,10m		1,6m	
	Multi-bond	Penta-bond	12,5m		10,1m	
	Multi-bond	Triple saut	9,4m		7,6m	
	Longueur		3,9m		2,9m	
Natation de vitesse	50m crawl		40''		53''	
	50m multi-nages ou autres nages		46''		57''5	

## CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »

Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT

### Principes d'évaluation

- L'AFL1 s'évalue le jour de l'épreuve en croisant la difficulté de l'itinéraire choisi, la pertinence du choix de ce niveau de difficulté et l'efficacité du déplacement, par une épreuve de référence respectant le référentiel national du champ d'apprentissage.
- L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux. L'évaluation est finalisée le jour de l'épreuve.
- L'évaluation de l'AFL2 peut s'appuyer sur un carnet d'entraînement ou un outil de recueil de données.
- L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

### Barème et notation

- L'AFL1 est noté sur 12 points (chacun des éléments est noté au moins sur 4 points).
- Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points. La répartition des 8 points est au choix des élèves (avec un minimum de 2 points pour chacun des AFL). Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève avant le début de l'épreuve, et ne peut plus être modifiée après le début de l'épreuve.

### Choix possibles pour les élèves

- AFL1 : choix de la difficulté de l'itinéraire, éventuellement choix d'une modalité de pratique individuelle ou collective.
- AFL2 et AFL3 : le poids relatif dans l'évaluation.

Repères d'évaluation de l'AFL1 « S'engager à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain. »

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage				
<p>- L'épreuve engage le candidat à choisir et réaliser un itinéraire adapté à son niveau, à partir de la lecture et de l'analyse des caractéristiques du milieu et de ses propres ressources. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité de l'itinéraire (par exemple, cotation des voies en escalade, cotation des balises en course d'orientation, difficulté variable du parcours en sauvetage aquatique) et se déroule dans le cadre d'une durée ou de distances définies, suffisantes pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences acquises (1)</p> <p>- L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude (2), en milieu plus ou moins connu, qui nécessitent de mener le jour de l'évaluation, seul ou à plusieurs, une analyse sur la pertinence du choix d'itinéraire.</p> <p>- Elle intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique.</p> <p>- L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide (3) nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager et de réguler si nécessaire leur projet d'itinéraire. Lorsque des modalités collectives et individuelles d'épreuves sont proposées, l'élève choisit celle dans laquelle il souhaite passer son épreuve (la notation reste quant à elle posée de manière individuelle). L'évaluation tient compte des différences filles-garçons.</p>				
Éléments à évaluer	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Lire et analyser les caractéristiques des éléments du milieu pour choisir et conduire son itinéraire	<p>Absence de lecture des caractéristiques du milieu, qui conduit à un manque de planification ou d'anticipation.</p> <p>Choix aléatoire sans prise en compte de ses ressources.</p> <p>Abandon ou dépassement important du temps imparti pour l'épreuve.</p>	<p>Lecture et analyse partielle des éléments du milieu.</p> <p>Choix d'un itinéraire peu approprié à ses ressources.</p> <p>Itinéraire conduit difficilement à son terme.</p> <p>Régulations nécessaires pour terminer l'épreuve dans les temps.</p>	<p>Lecture et analyse des éléments du milieu dans leur globalité.</p> <p>Choix et conduite d'un itinéraire approprié à ses ressources.</p> <p>Itinéraire réalisé en totalité et dans le temps imparti, sans modifier le niveau de difficulté initialement choisi.</p>	<p>Lecture et analyse prédictive du milieu et de ses éléments d'incertitude.</p> <p>Choix et conduite d'un itinéraire d'un niveau optimal au regard de ses ressources.</p> <p>Itinéraire réalisé en totalité et dans le temps imparti grâce à des ajustements opportuns en cours de déplacement face aux difficultés rencontrées.</p>

	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (4) ←→	Coefficient de difficulté de l'itinéraire ←→	Coefficient de difficulté de l'itinéraire ←→	Coefficient de difficulté de l'itinéraire ←→
Adapter son déplacement en fonction des caractéristiques du milieu et de son projet d'itinéraire	Milieu subi. Actions en réaction sans anticipation. Techniques mobilisées (placements, lignes d'appuis, direction, orientation et intensité des forces ou des déplacements) peu efficaces et non adaptées aux caractéristiques du milieu.	Réalisation du déplacement de manière séquentielle ou discontinue, par ajustements successifs. Différenciation insuffisante des techniques mobilisées pour répondre de manière appropriée aux exigences du milieu et au projet d'itinéraire.	Déplacement continu dans les zones de moyenne difficulté. Déplacement adapté aux principales caractéristiques et problèmes posés par le milieu, en fonction du projet d'itinéraire. Différenciation et enchaînement des techniques mobilisées.	Déplacement fluide sur l'ensemble du parcours Déplacement anticipé et adapté à la majorité des problèmes ou difficultés posés par le milieu, en lien avec le projet d'itinéraire. Différenciation et enchaînement de techniques anticipées et ajustées aux variations du milieu.

(1) Un abandon ou un dépassement important de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est fixée doivent être considérés comme un indicateur d'un choix d'itinéraire inapproprié de l'élève (degré 1 du 1er élément 1 de l'AFL1)

(2) Lorsque l'épreuve se déroule dans un milieu connu (sauvetage en piscine par exemple), l'incertitude peut ne pas être liée à la découverte du milieu mais d'une autre nature, événementielle par exemple (nombre de mannequins à récupérer, déclenchement de leur coulée, etc.)

(3) Par exemple, grimpe en tête ou en mouli-tête en escalade, délai de conception du projet de déplacement, modalités de régulation du projet initial, etc.

(4) Pour chacun des deux éléments de l'AFL1, les co-évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de l'itinéraire réalisé par l'élève (par exemple cotation de la voie en escalade)



**Repères d'évaluation de l'AFL2 « S'entraîner individuellement et collectivement, pour se déplacer de manière efficiente et en toute sécurité. »**

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p><b>Entraînement inadapté</b></p> <p>Répétition et répartition des efforts dans le temps insuffisantes ou aléatoires.</p> <p>L'élève agit sans apprécier la pertinence de ses choix ni analyser ses prestations, dans un cadre individuel ou collectif.</p>	<p><b>Entraînement partiellement adapté</b></p> <p>Gestion de l'effort (intensité, répétition et répartition) peu appropriée aux caractéristiques du milieu et au projet d'itinéraire.</p> <p>L'élève identifie quelques éléments repérables de sa prestation, individuelle ou collective, les effets de certains choix, sans en retirer d'éléments de régulation ou de progrès.</p>	<p><b>Entraînement adapté</b></p> <p>Gestion des efforts (intensité, répétition et répartition) appropriée par rapport aux caractéristiques du milieu et du projet de déplacement.</p> <p>L'élève analyse ses prestations et les effets de ses choix, dans un cadre individuel ou collectif. Il cible certains éléments de régulation ou de progrès à court terme et organise sa pratique en conséquence.</p>	<p><b>Entraînement optimisé</b></p> <p>Gestion appropriée et régulation permanente des efforts par rapport aux caractéristiques du milieu et du projet de déplacement.</p> <p>L'élève analyse régulièrement ses prestations et ses choix, individuels ou collectifs, et se fixe des objectifs concrets pour progresser à court et moyen terme.</p>

**Repères d'évaluation de l'AFL3 « Coopérer pour réaliser un projet de déplacement, en toute sécurité. »**

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>Approximation dans la mise en œuvre des consignes et des rôles essentiels liés à la sécurisation individuelle et collective de la pratique.</p> <p>L'élève est centré sur sa propre pratique.</p>	<p>Application des consignes et tenue des rôles essentiels liés à la sécurisation individuelle et collective de la pratique, mais la mise en œuvre peut manquer de réactivité ou d'assurance.</p> <p>L'élève adhère aux conditions d'organisation.</p>	<p>Maîtrise des éléments et tenue efficace des rôles nécessaires à la sécurité individuelle et collective, dans des situations variées.</p> <p>L'élève coopère et s'implique dans les analyses et prises de décisions collectives.</p>	<p>Maîtrise des éléments, des rôles et conditions nécessaires à la sécurité individuelle et collective. Aide aux apprentissages des autres élèves.</p> <p>L'élève apprécie et s'adapte aux ressources des partenaires dans les analyses et prises de décision collectives.</p>

## CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

Danse(s), arts du cirque, acrosport, gymnastique sportive

### Principes d'évaluation

- L'AFL1 s'évalue le jour du CCF en croisant la maîtrise gestuelle et la qualité de la composition, par une épreuve respectant le référentiel national du champ d'apprentissage
- L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux
- Pour l'AFL2, l'évaluation s'appuie sur l'engagement de l'élève dans le projet de création / d'enchaînement individuel ou collectif qui évolue dans le temps.
- Pour l'AFL3, l'élève est évalué dans au moins un rôle choisi parmi deux proposés par l'équipe.
- L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation

### Barème et notation

- L'AFL1 est noté sur 12 points (chacun des éléments est noté au moins sur 4 points)
- Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points.
- La répartition des 8 points est au choix des élèves avec trois possibilités de répartition :  
AFL2 = 4 pts / AFL3 = 4 pts ; AFL2 = 6 pts / AFL3 = 2 pts ; AFL2 = 2 pts / AFL3 = 6 pts

### Choix possibles pour les élèves

- AFL1 : choix dans la composition présentée
- AFL2 et AFL3 : le poids relatif dans l'évaluation
- AFL 3 : un rôle évalué parmi deux proposés par l'équipe EPS

**Repères d'évaluation des AFL :** « S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées » et « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition »

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage				
<p>- L'épreuve engage le candidat à présenter une composition collective devant un public ; pour la gymnastique aux agrès, la présentation peut être individuelle.</p> <p>- Le cadre de l'épreuve est défini par l'équipe : espace de pratique, durée (minimale à maximale), environnement sonore, tenue, éléments scénographiques, accessoires, nombre d'élèves dans le groupe (minimal et maximal).</p> <p>- Les projets de composition sont présentés avant l'épreuve par les élèves. Le contexte de l'épreuve peut prévoir deux passages au choix de l'élève avec un temps intermédiaire de concertation et/ou de régulation. L'image vidéo peut être un outil qui aide à la concertation voire au réajustement de la composition.</p> <p>- Le public peut être issu de la classe, du groupe ou élargi à la communauté éducative de l'établissement.</p> <p>- Pour les « activités codifiées », le code de référence définit les critères de composition ; d'exécution ; la difficulté des éléments, hiérarchisée dans au moins 3 niveaux. Le code précise les exigences qui relèvent de l'individuel et du collectif.</p> <p>- L'évaluation de l'AFL doit être favorisée par l'organisation et la durée de la séquence d'évaluation.</p>				
Éléments à évaluer	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<b>S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées.</b>				
Réaliser et maîtriser des formes corporelles de plus en plus complexes techniquement	<p><b>Exécution aléatoire</b> <i>Formes corporelles inadéquates aux ressources, fautes, chute</i></p> <p>←→</p> <p>Coefficient de difficulté (1)</p>	<p><b>Exécution globalement maîtrisée</b> <i>Formes corporelles plutôt appropriées aux ressources avec des déséquilibres, des manques de contrôle</i></p> <p>←→</p> <p>Coefficient de difficulté</p>	<p><b>Exécution maîtrisée et stabilisée.</b> <i>Formes corporelles adaptées aux ressources, actions coordonnées</i></p> <p>←→</p> <p>Coefficient de difficulté</p>	<p><b>Exécution dominée.</b> <i>Formes corporelles optimisées par rapport aux ressources, actions combinées</i></p> <p>←→</p> <p>Coefficient de difficulté</p>
Composer et présenter un enchaînement à visée esthétique/ acrobatique	<p><b>Enchaînement morcelé</b> Présentation désordonnée Attitude déconcentrée</p>	<p><b>Enchaînement juxtaposé, uniforme</b> Présentation parasitée Attitude neutre</p>	<p><b>Enchaînement organisé</b> Présentation soignée Attitude concentrée</p>	<p><b>Enchaînement rythmé, optimisé</b> Présentation originale Attitude engagée</p>

S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition.				
<b>S'engager pour interpréter</b> <i>Engagement corporel</i> <i>Présence de l'interprète</i> <i>Qualité de réalisation</i>	Engagement corporel timide Présence et concentration faibles Réalisations brouillonnes	Engagement corporel inégal Présence intermittente Réalisations imprécises	Fort engagement corporel /présence moindre ou Forte présence/engagement corporel moindre Réalisations précises	Relation optimale entre l'engagement corporel et une présence d'interprète sensible Réalisations complexes
<b>Composer et développer un propos artistique</b>  <b>Inventivité</b>	Propos absent ou confus, projet sans fil conducteur Réticence à la nouveauté, reproductions de formes	Propos inégal, fil conducteur du projet intermittent Inventivité naissante	Propos lisible, projet organisé Inventivité riche	Propos épuré, projet structuré Inventivité affirmée

(1) Les co évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction du niveau moyen de difficulté des éléments

**Repères d'évaluation de l'AFL** « Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions. »

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Engagement intermittent ou absent dans les phases de préparation/recherche/répétitions du projet  Travail individuel et/ou de groupe inopérant, improductif  Peu d'attention aux autres	Engagement modéré dans les phases de préparation/recherche/répétitions du projet  Travail individuel et/ou de groupe irrégulier, parfois opérant  Adhère au groupe	Engagement impliqué dans les phases de préparation/recherche/répétitions du projet  Travail individuel et/ou de groupe qui développe et précise la composition  Coopère dans le groupe	Engagement soutenu dans les phases de préparation/recherche/répétitions du projet  Travail individuel et/ou de groupe qui enrichit et valorise les points forts  Apporte une plus-value au groupe

**Repères d'évaluation de l'AFL** « Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective »

L'élève est évalué dans au moins un rôle qu'il a choisi.

Ce choix s'opère sur au minimum deux propositions faites par l'équipe EPS parmi les rôles suivants : spectateur, chorégraphe, juge, aide-parade.

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
L'élève ne s'engage pas dans le rôle choisi Il contribue peu au fonctionnement du collectif	L'élève assure correctement le rôle choisi, mais avec hésitation et quelques erreurs Il participe au fonctionnement du collectif	L'élève assure le rôle choisi avec justesse Il favorise le fonctionnement du collectif	L'élève assure le rôle choisi avec justesse et sait justifier son action Il est un acteur essentiel pour le fonctionnement du collectif

## CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 4 : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »

Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball

### Principes d'évaluation

- L'AFL 1 s'évalue le jour du CCF en croisant le niveau de performance et l'efficacité technique et tactique, par une épreuve d'évaluation respectant le référentiel national du champ d'apprentissage
- L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux
- L'évaluation de l'AFL2 et/ou de l'AFL3 peut s'appuyer sur un carnet d'entraînement et/ou un outil de recueil de données
- Pour l'AFL3, l'élève est évalué dans un rôle qu'il a choisi. Ce choix s'opère sur au minimum deux propositions faites par l'équipe EPS parmi les rôles suivants : partenaire d'entraînement, arbitre ou coach.
- L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation

### Barème et notation

- L'AFL 1 est noté sur 12 points (chacun des éléments est noté au moins sur 4 points)
- Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points. La répartition des 8 points est au choix des élèves avec trois possibilités de répartition : AFL2 = 4 pts /AFL3 = 4 pts ; AFL2 = 6 pts /AFL3 = 2 pts ; AFL2 = 2 pts /AFL3 = 6 pts

### Choix possibles pour les élèves

- AFL1 : postes au sein de l'équipe de sports collectifs, style de jeu en raquettes, situation d'évaluation parmi celles proposées
- AFL2 et AFL3 : le poids relatif dans l'évaluation
- AFL 3 : un rôle évalué parmi deux proposés par l'équipe EPS

**Repères d'évaluation de l'AFL 1 « S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force »**

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage CCF				
<p>- L'épreuve engage le candidat dans plusieurs oppositions présentant des rapports de force équilibrés. En fonction des contextes et des effectifs, différentes possibilités sont possibles en termes de compositions d'équipe, de poules, de formules de compétition ou de formes de pratiques. Le règlement peut être adapté par rapport à la pratique sociale de référence (nombre de joueurs, modalités de mise en jeu, formes de comptage...) pour permettre de mieux révéler le degré d'acquisition de l'AFL.</p> <p>- Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre 2 séquences de jeu pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition.</p>				
Éléments à évaluer	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager et réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet de jeu	<p>Peu de techniques maîtrisées</p> <p>Faible efficacité des techniques d'attaque</p> <p>Passivité face à l'attaque adverse</p>	<p>Utilisation efficace d'une ou deux techniques préférentielles</p> <p>Exploitation de quelques occasions de marque</p> <p>Mise en place d'une défense dont l'efficacité est limitée</p>	<p>Utilisation efficace de plusieurs techniques d'attaque ou de défense</p> <p>Création et exploitation d'occasions de marque</p> <p>Efficacité défensive avec quelques renversements du rapport de force</p>	<p>Utilisation efficace d'une variété de techniques efficaces d'attaque et/ou de défense</p> <p>Création et exploitation d'occasions de marque nombreuses et diversifiées</p> <p>Opposition systématique et neutralisation de l'attaque adverse / Renversements réguliers du rapport de force</p>
	Gain des matchs (1)	Gain des matchs	Gain des matchs	Gain des matchs
Faire des choix au regard de l'analyse du rapport de force	<p>Adaptations aléatoires au cours du jeu</p> <p>Non prise en compte des forces et/ou faiblesses en présence - Peu de projection sur la période d'opposition à venir</p>	<p>Quelques adaptations en cours de jeu</p> <p>Projet sommaire prenant en compte les forces et/ou les faiblesses les plus saillantes - Projection sur la période d'opposition à venir</p>	<p>Adaptations régulières en cours de jeu</p> <p>Projet pertinent prenant en compte les principales forces et/ou les faiblesses en présence - Choix stratégiques efficaces pour la période d'opposition à venir</p>	<p>Adaptations permanentes en cours de jeu</p> <p>Projet pertinent prenant en compte les forces et les faiblesses en présence - Plusieurs alternatives de choix stratégiques pour la période d'opposition à venir</p>

(1) Pour chacun des deux éléments de l'AFL1, les co évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées (tout l'empan de la notation du degré d'acquisition n'est pas systématiquement exploité)

**Repères d'évaluation de l'AFL2** « Se préparer et s'entraîner, individuellement ou collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel »

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p><b>Entraînement inadapté</b></p> <p>Faible engagement dans les phases de répétition nécessaires à la stabilisation des apprentissages</p>	<p><b>Entraînement partiellement adapté</b></p> <p>Engagement régulier dans les phases de répétition nécessaires à la stabilisation des apprentissages</p> <p>L'élève a besoin d'être guidé dans ses choix d'exercices</p>	<p><b>Entraînement adapté</b></p> <p>Engagement régulier dans les différents exercices</p> <p>L'élève identifie un point fort ou un point faible pour lui-même ou son équipe, et choisit des exercices adaptés pour les travailler</p>	<p><b>Entraînement optimisé</b></p> <p>Engagement régulier dans les différents exercices</p> <p>L'élève identifie plusieurs axes de progrès pour lui-même ou son équipe, et choisit et ordonne des exercices adaptés pour les travailler</p>

**Repères d'évaluation de l'AFL3** « Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire »

L'élève est évalué dans un rôle qu'il a choisi. Ce choix s'opère sur au minimum deux propositions faites par l'équipe EPS parmi les rôles suivants : partenaire d'entraînement, arbitre ou coach.

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>L'élève assure son rôle de manière inefficace et aléatoire</p> <p>Il ne contribue pas au fonctionnement du collectif</p>	<p>L'élève assure son rôle avec hésitation et des erreurs</p> <p>Il participe au fonctionnement du collectif</p>	<p>L'élève assure son rôle avec sérieux et efficacité</p> <p>Il favorise le fonctionnement collectif dans le respect des règles et de tous les acteurs</p>	<p>L'élève excelle dans son rôle</p> <p>Il est un acteur essentiel du fonctionnement collectif, il aide les autres à assumer leur rôle</p>

## CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 5 : « Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir »

Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga

### Principes d'évaluation

- L'AFL1 s'évalue le jour de l'épreuve en observant la séance d'entraînement proposée par le candidat, régulée en fonction de ses ressentis, par une épreuve d'évaluation respectant le référentiel national du champ d'apprentissage.
- L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux. L'évaluation est finalisée le jour de l'épreuve.
- L'évaluation de l'AFL2 peut s'appuyer sur le carnet de suivi.
- L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

### Barème et notation

- L'AFL1 est noté sur 12 points (chacun des éléments est noté au moins sur 4 points).
- Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points. La répartition des 8 points est au choix des élèves (avec un minimum de 2 points pour chacun des AFL). Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève avant le début de l'épreuve, et ne peut plus être modifiée après le début de l'épreuve.

### Choix possibles pour les élèves

- AFL1 et AFL2 : Choix du projet d'entraînement.
- AFL1 et AFL2 : Choix des paramètres d'entraînement.
- AFL3 : Choix des modalités d'aide de son ou ses partenaires.
- AFL2 et AFL3 : Le poids relatif dans l'évaluation.



Repères d'évaluation de l'AFL1 « S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son projet personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu. »

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage				
<p>- L'épreuve engage le candidat dans la mise en œuvre d'un thème d'entraînement motivé par le choix d'un projet personnel.</p> <p>- Cette mise en œuvre fait référence à un carnet de suivi qui identifie et organise des connaissances et des données individualisées. Elle est préparée en amont et/ou le jour de l'épreuve. Elle peut être régulée en cours de réalisation par l'élève selon des ressentis d'effort attendus et/ou de fatigue.</p> <p>- Les paramètres liés à la charge de travail (volume, durée, intensité, complexité, récupération, etc.) sont clairement identifiés dans une alternance temps de travail, temps de récupération et temps d'analyse.</p> <p>- L'évaluation de l'AFL1 est favorisée par l'organisation et la durée de la séquence d'évaluation.</p>				
Éléments à évaluer	Degré d'acquisition 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Produire	Gestuelles non maîtrisées, erreurs répétées. Utilisation inadaptée du matériel.	Dégradations observables à plusieurs reprises dans les gestuelles, les techniques ou les postures. Incohérence de la charge de travail par rapport aux ressources des élèves et/ou implication irrégulière. Incohérence du choix des paramètres par rapport au thème d'entraînement.	Gestuelles, techniques et/ou postures efficaces. Adaptation de la charge de travail aux ressources de l'élève et à l'effort poursuivi. Cohérence du choix des paramètres par rapport au thème d'entraînement.	Techniques ou gestuelle spécifiques et efficaces pour atteindre des zones d'efforts intenses et/ou prolongées. Charge de travail adaptée aux ressources de l'élève, optimisée et régulée au cours de l'action. Choix individualisé au regard du thème d'entraînement et des effets personnels recherchés.
Analyser	Non identification et non nomination des ressentis. Régulations absentes ou incohérentes.	Identification partielle et/ou ponctuelle des ressentis. Régulations inadaptées au regard des indicateurs relevés.	Identification des ressentis. Relevé de données chiffrées exploitables. Régulations des paramètres grâce à des ressentis ou des données chiffrées.	Identification fine des ressentis liée à l'activité. Régulations pertinentes à partir du croisement d'indicateurs chiffrés et de ressentis sélectionnés. Régulation différée (l'analyse est source de conception future).

**Repères d'évaluation de l'AFL2 :** « S'entraîner, individuellement ou collectivement, pour développer ses ressources et s'entretenir en fonction des effets recherchés. »

Appui possible sur le carnet de suivi d'entraînement.

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>Choix de l'élève non référencés et potentiellement dangereux.</p> <p>L'élève conçoit/copie une séquence de travail inadaptée à ses ressources et/ou au thème d'entraînement choisi.</p>	<p>Mise en relation incohérente des indicateurs relevés et des effets recherchés.</p> <p>L'élève reproduit de manière stéréotypée et avec quelques incohérences un projet d'entraînement.</p>	<p>Construction de séquences de travail cohérentes à partir de paramètres simples.</p> <p>L'élève conçoit de manière pertinente son projet d'entraînement.</p>	<p>Personnalisation et régulations adaptées des paramètres de la séquence de travail.</p> <p>L'élève conçoit, régule et justifie son projet d'entraînement.</p>

**Repères d'évaluation de l'AFL3 :** « Coopérer pour faire progresser. »

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>L'élève agit seul et pour lui-même et/ou interagit dangereusement avec ses partenaires.</p>	<p>L'élève collabore au niveau organisationnel avec son partenaire ponctuellement et/ou de manière inadaptée.</p>	<p>L'élève est disponible et réactif dans l'instant pour observer et aider son partenaire à partir d'indicateurs simples et exploitables.</p>	<p>L'élève est capable de conseiller un partenaire à partir d'indicateurs précis et pertinents (mise en relation des données et de ce qui est observé).</p>

## ANNEXE 2 : Référentiel national pour l'examen ponctuel terminal

### Baccalauréat général et technologique, enseignement commun d'éducation physique et sportive (EPS)

#### Examen ponctuel terminal

##### Activité DEMI-FOND (Champ d'apprentissage n° 1)

- Principes de passation de l'épreuve :
- L'épreuve consiste en la réalisation d'un 800m chronométré par un enseignant à la seconde. Les élèves réalisent leur course sans montre ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400m.
- Un espace est dédié à l'échauffement pendant une durée de 15/20 minutes avant l'épreuve. Ce temps d'échauffement est observé et évalué par le jury.
- À l'appel, le candidat indique au jury un temps de référence, qui sert de base à la constitution des séries.
- À l'issue de sa course le candidat estime son temps.
- L'AFL « S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision » permet d'évaluer la capacité du candidat à produire le plus haut degré de performance possible.
- L'AFL « S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance » permet d'évaluer la capacité du candidat à s'être préparé à l'épreuve et s'apprécie par :
  - Un échauffement adapté et progressif ;
  - Une analyse des ressentis permettant d'estimer la performance réalisée a posteriori (après avoir couru).

**Règlement** : Aucune consigne concernant le déroulement réglementaire d'un 800m ne sera donnée par le jury. La piste sera aménagée selon les dispositions requises par l'épreuve. Si le candidat ne se rabat pas au bon moment, **une pénalité de 5 secondes** sera appliquée sur sa performance finale.

AFL évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1			Degré 2			Degré 3			Degré 4		
			Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons
S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision.	14	Performance maximale	0,5	4'35	3'45	4	4'13	3'23	7,5	3'52	3'02	11	3'31	2'42
			1	4'31	3'41	4,5	4'10	3'20	8	3'49	2'59	11,5	3'28	2'40
			1,5	4'28	3'38	5	4'07	3'17	8,5	3'46	2'56	12	3'25	2'38
			2	4'25	3'35	5,5	4'04	3'14	9	3'43	2'53	12,5	3'22	2'36
			2,5	4'22	3'32	6	4'01	3'11	9,5	3'40	2'50	13	3'19	2'34
			3	4'19	3'29	6,5	3'58	3'08	10	3'37	2'47	13,5	3'16	2'32
			3,5	4'16	3'26	7	3'55	3'05	10,5	3'34	2'44	14	3'13	2'30
			S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance.	6	Échauffement. Estimation de sa performance.	Préparation aléatoire et incomplète. Estimation à + ou - 8". 0-1,5 pts	Préparation stéréotypée. Estimation à + ou - 6". 2-3 pts	Préparation adaptée à l'effort. Estimation à + ou 4". 3,5-4,5 pts	Préparation adaptée à l'effort et progressive. Estimation à + ou - 2". 5-6 pts					

## Examen ponctuel terminal

### Activité DANSE (champ d'apprentissage n° 3)

L'épreuve est composée de deux parties : la présentation d'une composition chorégraphique individuelle et la présentation d'une séquence transformée à partir d'un inducteur.

#### Principes de passation de l'épreuve :

- Juste avant l'épreuve, le candidat tire au sort deux inducteurs de deux catégories différentes (contraintes d'espace, de temps, d'énergie, de corps, d'un contexte imaginaire, objets). Le candidat dispose alors d'un temps de 30 minutes. Ce temps constitue à la fois un temps d'échauffement et de préparation, durant lequel le candidat choisit un extrait de sa chorégraphie (durée de l'extrait entre 20 secondes et 40 secondes) qu'il transforme à l'aide de l'inducteur choisi. Le candidat est observé et évalué lors de ce temps d'échauffement et de préparation. Le candidat indique à la fin de cette phase de préparation l'inducteur choisi.
- À l'issue de ces 30 minutes, le candidat présente sa composition chorégraphique. Après un temps de 1 minute, il présente, sans support musical, l'extrait support de la transformation, puis après un bref temps de repos la séquence transformée.
- La durée de la composition chorégraphique individuelle est comprise entre 1 min 30 et 2 min 30. La durée de la séquence transformée, sans support musical, est comprise entre 20 secondes et 1 minute.
- Le candidat fournit le support sonore, s'il en a un, de sa composition chorégraphique sous un format numérique (clef USB).
- La prestation se déroule dans un espace de 8m x 10m (salle de danse ou gymnase). Le public est exclusivement constitué du jury et des autres candidats.
- L'AFL « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie individuelle, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition s et collective » permet d'évaluer la motricité et la présence du candidat, ainsi que son projet artistique.
- L'AFL « Se préparer et s'engager individuellement pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions » permet d'évaluer la capacité du candidat à se préparer et à modifier sa motricité par rapport à un inducteur.

AFL évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie individuelle, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition.	6	<b>Engagement moteur</b> (commun à la composition et à la transformation).	Motricité simple ; réalisations brouillonnes. 0-1,5 pt	Motricité globale ; réalisations précises. 2-3 pts	Motricité variée, complexe mais pas toujours maîtrisée ; réalisations animées. 3,5 – 4,5 pts	Motricité complexe et maîtrisée ; réalisations expressives. 5-6 pts
	4	<b>Présence de l'interprète</b> (commun à la composition et à la transformation).	Présence et concentration faibles. 0-1 pt	Présence intermittente. 1-2 pts	Présence impliquée. 2-3 pts	Présence engagée. 3-4 pts
	4	<b>Projet artistique</b> Lisibilité du propos, écriture chorégraphique (exclusivement sur la composition).	Projet absent ou confus. Sans fil conducteur Procédés pauvres et/ou maladroits. Éléments scénographiques décoratifs. Espace sans choix. 0-1 pt	Projet inégal. Fil conducteur intermittent. Procédés ébauchés, repérables. Éléments scénographiques redondants. Espace organisé. 1-2pts	Projet lisible et organisé. Fil conducteur permanent. Procédés pertinents. Éléments scénographiques sélectionnés. Espace construit. 2-3 pts	Projet épuré et structuré. Fil conducteur structurant. Procédés affirmés, singuliers. Éléments scénographiques créatifs. Espace choisi, singulier. 3-4 pts
Se préparer et s'engager individuellement pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions.	6	<b>Engagement dans la phase d'échauffement et de préparation.</b>  <b>Traitement de l'inducteur</b> (exclusivement sur la transformation).	Préparation inadaptée. Engagement intermittent ou absent.  Traitement hors sujet, éléments nouveaux peu repérables. Transformation inopérante. 0-1,5 pt	Préparation partiellement adaptée. Engagement modéré.  Traitement allusif et/ou occasionnel. Transformation opérante. 2-3 pts	Préparation adaptée. Engagement impliqué.  Traitement continu qui sert la composition. 3,5 – 4,5 pts	Préparation optimisée. Engagement soutenu.  Traitement distancié, évocateur (poétique, originalité) qui enrichit la composition. 5-6 pts

## Examen ponctuel terminal

### Activité TENNIS DE TABLE (champ d'apprentissage n° 4)

#### Principes de passation de l'épreuve :

- Chaque candidat(e) dispute au moins deux matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Les matchs se disputent en deux sets de 11 points. Ils sont arbitrés par un joueur de la poule.
- Les candidats disposent d'un temps d'échauffement d'au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve et d'un temps d'échauffement de 2 minutes avant chacun des matchs de la poule. Les candidats sont observés et évalués durant ces temps d'échauffement.
- Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre les sets pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition.
- Pour l'AFL « S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force », les évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées dans la poule.
- L'AFL « S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force », permet d'évaluer le niveau technique et tactique du candidat lors de matchs.
- L'AFL « Se préparer et s'entraîner / Assumer des rôles » permet d'évaluer la capacité du candidat à se préparer à un match par un échauffement adapté, et à arbitrer.

AFL évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force.	8	S'engager et réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet de jeu.	De nombreuses fautes en coup droit et en revers, pas de coup préférentiel efficace. Le service est une simple mise en jeu. Peu voire pas de déplacements. 0-2 pts	Utilisation efficace d'un coup préférentiel d'attaque ou de défense, en coup droit ou en revers. Le service neutralise l'attaque adverse. Déplacements réactifs et en retard. 2,5-4 pts	Organisation des coups techniques dans un système de jeu préférentiel d'attaque (smashes, effets liftés, services rapides) ou de défense (bloc, effet coupé, défense haute). Variété des services utilisés (différents placements, vitesses ou effets). Déplacements adaptés à la trajectoire de balle reçue. 4,5-6 pts	Efficacité technique et tactique en attaque et en défense grâce à la maîtrise d'un large panel de coups (smashes, blocs, effets coupés et lifté). Le service permet de créer des occasions de marque (schémas tactiques à partir du service). Déplacements variés et replacements. 6,5-8 pts
	6	Faire des choix au regard de l'analyse du rapport de force.	Le projet de jeu du candidat ne permet ni d'exploiter un coup fort, ni d'exploiter une faiblesse de son adversaire, ni de contrer un coup fort de l'adversaire. 0-1,5 pts	Le candidat adopte un projet de jeu permettant soit d'exploiter un coup fort, soit d'exploiter une faiblesse de l'adversaire, soit de contrer un coup fort de l'adversaire. 2-3 pts	Le candidat adopte un projet de jeu combinant deux éléments parmi : exploiter ses propres coups forts, exploiter les faiblesses de l'adversaire, contrer les coups forts de l'adversaire. 3,5-4,5 pts	Le candidat adopte un projet de jeu combinant deux éléments. Il adapte son projet de jeu au cours même du set en fonction de l'évolution du rapport d'opposition. 5-6 pts
Se préparer et s'entraîner. Assumer des rôles.	6	Échauffement.  Arbitrage.	Le candidat s'échauffe avec peu de sérieux. Il est peu attentif et fait des erreurs dans le suivi du score. 0-1,5 pts	Le candidat s'échauffe avec sérieux en réalisant les exercices proposés par son adversaire. Il arbitre avec sérieux mais présente quelques hésitations (changement de service par exemple). 2-3 pts	Le candidat s'échauffe avec sérieux en proposant divers exercices à son adversaire. Il arbitre sans erreur et sans hésitation. 3,5-4 pts	Le candidat s'échauffe avec sérieux et pertinence (gammes pour l'ensemble des coups techniques maîtrisés). Il arbitre sans erreur et fait respecter le règlement (en rappelant au besoin les règles). 5-6 pts